

La vermifugation des moutons

Le parasitisme interne chez les ovins est très varié (cestodes, trématodes, strongles gastrointestinaux ou respiratoires...). Pendant de nombreuses années, le principe de la vermifugation a reposé sur l'élimination totale de tous les parasites. La situation est en train de changer : on préfère dorénavant « Traiter moins mais traiter mieux ».

Les principaux parasites

Les dominantes parasitaires varient selon l'âge et les structures d'élevage.

Chez les animaux à l'herbe, on rencontre essentiellement :

- Des ténias (troubles digestifs, retards de croissance, laine frisée).
- Des strongles gastro-intestinaux (diarrhées et mauvais état général).
- Des strongles pulmonaires (toux, jetage, essoufflement).
- La grande douve (perte d'appétit, amaigrissement, diarrhée).
- La petite douve (mêmes symptômes que la grande douve, mais plus discrets).

Chez les animaux en bergerie et les jeunes, on rencontre plutôt :

- Des coccidies ou des cryptosporidies (diarrhées ou retards de croissance et laine piquée).
- Des strongloïdes (diarrhées, décoloration de la laine au niveau de l'abdomen).



Principes généraux de vermifugation

Les traitements antiparasitaires internes doivent répondre aux objectifs suivants :

- Les traitements respectent la physiologie des animaux : mise en lutte, gestation, sevrage, lactation...
- Les couples mères/petits passant une longue partie de l'année ensemble, il est important de soigner particulièrement la vermifugation de la mère : une excrétion parasitaire faible des mères permet une contamination moins importante des petits.
- Les traitements respectent l'épidémiologie parasitaire : par exemple, les pics de strongylose se produisent en été et au début de l'automne, parfois jusqu'à la fin de l'automne. D'où la nécessité d'une bonne connaissance des parasites concernés et de leur cycle de vie.
- Les produits administrés doivent être efficaces contre les parasites rencontrés à cette période.
- Les formes dites « rémanentes », c'est-à-dire qui persistent dans l'organisme, sont préférables. Cela permet de ne pas multiplier inutilement le nombre de traitements et de diminuer la contamination des pâtures par les larves de parasites excrétés au moment de la vermifugation.
- L'idéal est de parvenir à effectuer une rotation des différentes familles de vermifuges pour éviter l'apparition des phénomènes de résistance.
- Respecter les indications portées sur les notices. En particulier, la posologie du traitement doit être adaptée au poids de l'animal. Certains vermifuges nécessitent une mise à la diète avant le traitement pour être efficaces. Bien vérifier qu'il n'existe pas de contre-indications (femelles gestantes, très jeunes animaux...).
- Vérifier régulièrement l'efficacité de la vermifugation par des tests coprologiques (analyses de selles).
- Traiter systématiquement les nouveaux animaux avant leur introduction dans le troupeau.
- Si plusieurs ovins cohabitent, il est indispensable de vermifuger tous les animaux en même temps.



A titre d'exemple, on peut proposer le schéma de traitement suivant, à adapter selon l'état physiologique des animaux (jeunes, âgés, gestants, allaitants...), les conditions de vie (intérieur en bergerie ou extérieur en pâturage) et leur statut (nés sur place, nouveaux arrivants...) :

Pour les animaux adultes :

- Contre les strongles (digestifs ou pulmonaires) : quatre fois par an (avril, juillet, octobre et janvier).
- Contre les ténias : quatre fois par an (avril, juillet, octobre et janvier).
- Contre la petite douve : deux fois par an (avril et octobre).
- Contre la grande douve : deux fois par an (janvier et juillet).

Les agneaux seront vermifugés toutes les 4-6 semaines jusqu'à la fin de leur croissance (soit 5-6 mois d'âge).

Il est nécessaire, avec l'aide de votre vétérinaire, de cibler les périodes à risque et les parasites à atteindre.